

COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 : la Wallonie démarre la vaccination du grand public en enclenchant massivement la vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus

La vaccination des résidents et du personnel des maisons de repos est terminée en Wallonie. Celle relative aux hôpitaux, institutions pour personnes en situation de handicap et professionnels d'aide et de soins de santé (1A4) est en cours de finalisation. La Wallonie démarre désormais la vaccination du grand public. Après un démarrage pilote dans 7 centres de vaccination et hôpitaux cette semaine, la Wallonie enclenche massivement la vaccination des personnes de 65 ans et plus (1B). Cette phase concerne environ 640.000 personnes. Suivront les personnes avec comorbidités et ensuite le reste de la population.

Au total, 40 centres (dont 9 majeurs et 31 de proximité) accueilleront les personnes âgées de 65 ans et + avant le reste de la population. Dès lundi, 30 centres ouvriront leurs portes, 8 mardi et les autres le feront dans les jours qui suivent. En rythme de croisière et en fonction de la disponibilité des vaccins, les centres seront ouverts six jours sur sept, de 12 heures à 15 heures par jour. Selon les nécessités, les centres pourront ouvrir 7 jours sur 7.

Ce dispositif sera complété par 13 antennes de vaccination de « proximité », ouvertes par intermittence, pour les populations les plus éloignées des centres de vaccination (Comines-Warneton, Thuin, Soignies, Anthisnes, Lierneux, Spa, Limbourg, Walcourt, Philippeville, Hastière, Andenne, Gembloux, Bouillon). L'antenne de Soignies est dès à présent active, les autres le seront d'ici début avril.

Un total de 53 sites de vaccination sera donc ouvert en Wallonie.

Invitation à se faire vacciner.

Plus de 100.000 invitations ont déjà été envoyées aux personnes de 65 ans et plus. D'autres sont prêtes à l'envoi et continueront d'être envoyées progressivement dans les jours et semaines à venir, selon la disponibilité horaire des centres de vaccination et des vaccins.

Les invitations sont envoyées aux personnes par courrier papier mais aussi par mail et sms pour celles et ceux qui en disposent et ont antérieurement renseignées ces données auprès de leurs mutuelles ou du registre national. Les invitations sont délivrées par âge, de manière dégressive en commençant par les personnes les plus âgées jusqu'à celles de 65 ans.

Les deux types d'invitation comportent les modalités de prise de rendez-vous ainsi qu'un code personnel à 16 chiffres.

Pour s'inscrire et confirmer sa vaccination, les citoyens sont invités à se rendre sur le site www.jemevaccine.be et à confirmer une plage horaire en introduisant le code à 16 chiffres unique et personnel figurant sur l'invitation.

Sur base des disponibilités et du temps requis entre les deux injections, l'outil informatique propose automatiquement des plages d'inscription pour la seconde dose vaccinale. Une confirmation

reprenant le lieu, l'heure et la date des convocations est ensuite envoyée et doit être présentée le jour de la vaccination.

Si des personnes éprouvent des difficultés pour s'inscrire sur le site de prise de rendez-vous ou ne disposent pas d'internet, elles peuvent contacter le call center gratuit spécialement mis en place pour la vaccination et dont le numéro figure sur leur lettre de convocation.

Une équipe de 120 personnes du call center, qui va continuer à se renforcer dans les jours qui viennent, est actuellement en place pour aider les personnes 6 jours sur 7, de 9 heures à 19 heures.

Une foire aux questions est également disponible et régulièrement mise à jour via le lien suivant : <https://covid.aviq.be/fr/faq-vaccination-en-pratique>. Ou sur le site www.jemevaccine.be

Dispositif particulier pour se rendre dans un centre de vaccination.

Afin de garantir une accessibilité pour tout.e.s aux centres de vaccination, le transport via les bus TEC est gratuit sur présentation de l'invitation et de la confirmation du rendez-vous de vaccination. Ce dispositif est actif depuis ce lundi 8 mars et le sera durant toute la campagne de vaccination en Wallonie. Les trains seront gratuits également à partir du 21 mars.

Des initiatives locales, des taxis sociaux sont en outre mis en place dans différentes Communes et Provinces. Les mutuelles disposent également de services qui peuvent être mobilisés.

Les personnes sont invitées à se présenter seules dans les centres de vaccination, à l'exception bien entendu, des personnes qui éprouvent des besoins d'aide pour se déplacer.

Dans les situations extrêmes où les personnes sont dans l'incapacité physique de se déplacer et à la demande expresse de leur médecin, un système d'« équipes mobiles de vaccinateurs à domicile » organisé par les centres de vaccination sera déployé, à partir du mois d'avril.

Le jour de la vaccination.

Comme indiqué sur la convocation, chaque citoyen qui se présente dans un centre de vaccination doit se munir de sa carte d'identité, de son questionnaire santé inclus dans son invitation préalablement rempli (avec l'aide de son médecin si nécessaire) et de la confirmation (e-Ticket) de son inscription à la vaccination. Le port du masque est obligatoire (chirurgical ou en tissu) dans les centres. Il est en outre recommandé de porter un vêtement qui facilite l'accès au haut du bras des personnes.

Après l'enregistrement de chaque personne dans le logiciel de suivi des vaccinations « vaccinet » , l'injection est réalisée par un médecin ou un.e infirmier.e. Une période de surveillance de 30 minutes dans une salle de repos est ensuite prévue avant de pouvoir quitter le site.

La personne vaccinée repartira avec son attestation et pourra ensuite consulter, moyennant son consentement préalable, son statut vaccinal sur :

- Le Réseau de Santé Wallon : <https://www.reseausantewallon.be/FR/patients/Pages/default.aspx>
- Le portail fédéral Ma Santé : <https://www.masante.belgique.be/#/>

En cas de maladie, il est recommandé de ne pas se présenter et de prendre un nouveau rendez-vous pour venir se faire vacciner.

Doses excédentaires et listes d'attente dans les centres.

La volonté de la Wallonie est de maximiser la vaccination des personnes dans le respect des protocoles en place et de la stratégie de vaccination définie au niveau national.

Aujourd'hui, les autorités wallonnes ont recommandé aux médecins généralistes de prendre contact avec les cercles de médecins qui gèrent les centres de vaccination sur leur territoire et de leur transmettre des listes de patients à risques et pour lequel la vaccination est recommandée. Ces dernières font office de « listes d'attente » au niveau des centres de vaccination.

En parallèle, la task force interfédérale travaille également sur des listes d'attente « harmonisées » pour la suite de la vaccination.

Pour le surplus, la vaccination étant sous la responsabilité des équipes médicales des centres de vaccination, hôpitaux, institutions pour personnes en situation de handicap, les situations de fin de journée sont laissées à leur appréciation de bon père de famille.

CABINET D'ELIO DI RUPO

Olivier RUBAY
Porte-parole interim

0473/94.63.14

olivier.rubay@gov.wallonie.be

CABINET DE CHRISTIE MORREALE

Stéphanie Wilmet | Porte-parole

0479/44.25.36 – stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

